

Prix Franco-Allemand du Journalisme  
c/o Saarländischer Rundfunk  
Funkhaus Halberg  
D-66100 Saarbrücken  
Tél. : 0681/602-2407  
Fax : 0681/602-2408  
E-mail : [info@pfaj.eu](mailto:info@pfaj.eu)  
Internet : [www.pfaj.eu](http://www.pfaj.eu)



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Prix Franco-Allemand du Journalisme : appel à candidatures 2012 / Nouvelles catégories

Sarrebruck, 10 janvier 2012

**Les inscriptions pour le Prix Franco-Allemand du Journalisme 2012 peuvent se faire à partir d'aujourd'hui.** De nouvelles catégories ont été définies qui prennent mieux en compte les nouveaux médias.

Ces catégories sont réparties désormais comme suit : vidéo (auparavant : télévision), audio (auparavant : radio), écrit (auparavant : presse écrite) et multimédia (auparavant : Internet). À l'avenir, seuls les critères de contenus définis dans les statuts du PFAJ seront déterminants pour la présentation d'une contribution, quel que soit son mode de diffusion. La catégorie multimédia doit privilégier des travaux qui mettent en œuvre de façon particulièrement créative les possibilités offertes par les nouveaux médias, en combinant au moins deux des trois éléments vidéo, audio et écrit.

Thomas Kleist, le président de la Saarländischer Rundfunk qui est par ailleurs président du PFAJ fait valoir que : « La décision de redéfinir les catégories correspond à la volonté d'anticiper pour rendre le prix mieux adapté à l'ère du multimédia. Parmi les grands prix de journalisme, le PFAJ fait donc ainsi désormais figure de pionnier. »

Au début de l'année prochaine, nous célébrerons le 50e anniversaire du Traité de l'Élysée. C'est en effet le 22 janvier 1963 que le président de la République Charles de Gaulle et le chancelier de la République fédérale d'Allemagne Konrad Adenauer ont signé au palais de l'Élysée le traité scellant l'amitié franco-allemande. Cette date historique capitale symbolise un renouveau dans les relations entre nos deux pays au cœur de l'Europe. Le Prix Franco-Allemand du Journalisme reprend à son compte la tradition héritée de ce traité.

Peuvent se porter candidats des journalistes ainsi que des rédactions qui présentent des travaux ayant traité de façon exemplaire des thèmes allemands d'un point de vue français, des thèmes français d'un point de vue allemand ou des thèmes franco-allemands dans un contexte européen. **Le PFAJ est doté d'un montant total de 28.000 euros** et a été créé en 1983 par la Saarländischer Rundfunk. Depuis, neuf partenaires de renom s'y sont associés : ARTE, Deutschlandradio, France Télévisions, le groupe d'éditions Georg von Holtzbrinck, l'Office franco-allemand pour la Jeunesse, Radio France, le Républicain Lorrain, la Robert Bosch Stiftung et la Zweites Deutsches Fernsehen (ZDF), la seconde chaîne publique de télévision allemande.

L'inscription des dossiers pour le PFAJ se fait via Internet à l'adresse [www.pfaj.eu](http://www.pfaj.eu). Ce site contient par ailleurs des informations relatives aux candidatures ainsi que sur le prix en général. Il existe également la possibilité de recommander des contributions réalisées par des tiers. **Les dossiers devront être déposés au plus tard le 1er mars 2012.** La remise des prix aura lieu le jeudi 28 juin 2012 dans les locaux de l'ARD à Berlin.